

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MARS 2010

1/ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 dans le Budget Primitif 2010 des Carrières

Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 dans le Budget Primitif 2010 des Carrières.

Budget des Carrières

- Exploitation	16.705,16 €
- Investissement	23.623,34 €

2/ Budget Primitif 2010 - Budget Carrières avec reprise

Approbation du Budget Primitif 2010 du Budget Annexe des Carrières.

Budget des Carrières	Dépenses	Recettes
Exploitation	16.705,16 €	16.705,16 €
Investissement	23 623,34 €	23 623,34 €

3/ Vote des taux fiscaux et du taux de la TEOM

Approbation des taux fiscaux et du taux de la TEOM, en 2010.

	<u>En 2009</u>	<u>En 2010</u>
Taxe d'habitation	13,46 %	14,35 %
Taxe foncier bâti	17,87 %	19,05 %
Taxe foncier non bâti	54,62 %	58,24 %
Taux relais de CFE	19,99 %	21,32 %

Les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont maintenus en 2010 au même niveau qu'en 2009, soit :

≡	Zone 2	9,08 %
≡	Zone 3	11,10 %

Pour mémoire, par application de l'article 1521.III.4 du Code Général des Impôts, les locaux situés dans la Zone 1 de la commune, non desservie par le service d'enlèvement des ordures ménagères, sont exonérés.

4/ Subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe Passy Plaine-Joux

Le Budget Annexe « Passy Plaine-Joux » assume des charges d'investissement importantes dues aux équipements installés qui permettent de faire fonctionner la station de ski. Un nouveau parc d'enneigeurs artificiels fonctionne depuis le début de la saison dernière, et deux dameuses ont été acquises cette année.

Le Budget Primitif 2010 de Plaine-Joux est proposé pour 663.655 euros en dépenses d'exploitation et 423.429 euros en recettes d'exploitation.

Dans ces recettes, les ventes de titres des remontées mécaniques représentent 380.000 €

Approbation du conseil municipal pour l'octroi d'une subvention d'équilibre de 240.226 € prélevée sur le Budget Principal.

5/ Subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe de la Base de Loisirs (ex. 2010)

Approbation de l'octroi d'une subvention de 33 154 € du Budget Principal au Budget Annexe de la Base de Loisirs.

6/ Subvention du Budget Principal au CCAS de Passy (ex. 2010)

Afin de permettre l'équilibre du Budget Primitif 2010 du CCAS de Passy, est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement de 266 150 €

Cette subvention sera versée par acomptes, le solde étant attribué, si besoin, selon la situation financière constatée sur cet établissement public à la fin de l'exercice.

7/ Participation forfaitaire du Budget de l'Eau au Budget Principal pour l'occupation et l'utilisation des locaux et pour frais divers de gestion (ex. 2010)

Le service des Eaux qui fait l'objet d'un Budget Annexe au Budget Principal utilise au Centre Technique Communal des locaux intégrés dans le bâtiment commun des Services Techniques, et des locaux administratifs en Mairie.

L'administration fonctionnelle est commune à l'ensemble des services (frais de direction, service du Personnel, service financier).

Approbation du conseil municipal pour faire supporter une charge forfaitaire de 58.000 €uros sur le Budget de l'Eau (frais locatifs : 38.500 €- frais divers de gestion : 19.500 €).

8/ Subventions aux associations locales 2010

Approbation du versement d'une subvention aux associations locales pour un montant total de 490 260,00 € ainsi qu'un montant total de 124 040 € de subventions exceptionnelles accordées à différentes associations.

9/ Budget Primitif 2010 - Budget Principal

Approbation du Budget Primitif 2010 du Budget Principal.

Budget Principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16.183.314,00 €	16.183.314,00 €
Investissement	4.355.113,49 €	4.355.113,49 €

10/ Budget Primitif 2010 - Budgets Annexes sans reprise

Approbation des Budgets Primitifs 2010 des Budgets Annexes : Forêts – Plaine-Joux – Eau – Assainissement – Base de Loisirs.

Budget des Forêts	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45.000,00 €	45.000,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

Budget Passy Plaine-Joux	Dépenses	Recettes
Exploitation	663.655,00 €	663.655,00 €
Investissement	149.950,79 €	149.950,79 €

Budget de l'Eau	Dépenses	Recettes
Exploitation	1.906.600,00 €	1.906.600,00 €
Investissement	347.600,00 €	347.600,00 €

Budget Assainissement	Dépenses	Recettes
Exploitation	889.391,00 €	889.391,00 €
Investissement	270.650,00 €	270.650,00 €

Budget Base de Loisirs	Dépenses	Recettes
Exploitation	167.154,00 €	167.154,00 €
Investissement	108.260,00 €	108.260,00 €

11/ Projet de réhabilitation « les Pouretelles » - garantie d'emprunt Haute-Savoie habitat / prêt plus travaux

Le conseil municipal accorde sa garantie pour le remboursement de cet emprunt d'un montant de 70 842 €

Haute-Savoie Habitat se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de la transformation d'un local communal en 2 logements PLUS dans l'opération PASSY les Pouretelles.

12/ Surveillance de la baignade au lac de Passy / été 2010

Le SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) propose la mise à disposition d'un chef de poste et de deux sauveteurs pour la période du samedi 3 juillet au samedi 28 août 2010 inclus ; soit trois personnes chargées de la surveillance quotidienne de la baignade au lac de Passy, pour un coût prévisionnel maximum de 16 671, 80 €

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le SDIS.

13/ Convention de mission (remplacement Directrice Générale des Services)

Le départ en congé maternité de Madame la Directrice Générale des Services nécessite son remplacement partiel.

A compter du 2 mars et jusqu'au 30 juillet 2010, il est proposé le recrutement de Monsieur Gabriel Galice par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Rhône, à raison de trois jours par semaine, les mardis, mercredis et jeudis.

Le conseil municipal approuve la convention de mission intervenant entre le Centre de Gestion du Rhône et la Commune de Passy.

14/ Création d'un emploi de policier municipal

Approbation de la création d'un emploi de gardien de police municipale, à compter du 2 mai 2010.

15/ Création d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts

Approbation de la création d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts, à compter du 2 mai 2010.

16/ Autorisation de dépôt de permis de construire et/ou déclaration préalable sur les parcelles cadastrées section P n° 34-35-38-40-42-43-45-46-47-52-53 appartenant à la commune

Monsieur le Maire rappelle que par convention en date du 25 juin 2006, la Commune de Passy a confié en délégation de service public, sous forme de concession, l'exploitation du camping municipal des Iles, à la S.A.R.L. Escapades Terres Océanes les Iles PASSY.

Le conseil municipal autorise la S.A.S. ESCAPADES TERRE OCEANE représenté par son Président Monsieur Gilbert GANIVENCQ à déposer un permis de construire et/ou une déclaration préalable sur les parcelles cadastrées section P n° 34-35-38-40-42-43-45-46-47-52-53 appartenant à la Commune de PASSY en vue de :

- l'édification sur le site un chalet d'accueil d'une surface hors œuvre nette d'au moins 170 m² (hors terrasse) comprenant l'accueil, une salle de réunion-animation et une terrasse ;
- l'édification d'un chalet restaurant d'une surface hors œuvre nette d'au moins 100 m² (hors terrasse) situé dans le camping avec une terrasse ouverte sur le parking de la base de loisirs ;
- l'amélioration du bâtiment actuel « snack-bar » qui deviendra une épicerie de première nécessité, lieu de petite restauration et salle de jeux.

17/ Vente du lot n°3 de la ZAE des Egratz

Par délibération du 24 avril 2008 était consenti la vente du lot n° 3 du lotissement des *Egratz* à MM. GIANESINI, LACROIX et AUFORT au prix de 38.930,50 €

Ces artisans s'étant constitués en la SCI AUGILA, il convient de confirmer la vente de ce même lot à cette nouvelle société.

Le conseil municipal approuve la vente à la SCI AUGILA pour un montant de 42 903 € conformément à l'avis des domaines.

18/ Renouveaulement d'une convention d'occupation avec Réseau Ferré de France (gare de Chedde)

Afin de permettre l'occupation par l'Association *Mémoire de l'Usine de Chedde* d'un terrain situé près de la gare de Chedde et appartenant à la SNCF, il avait été souscrit avec la SNCF une convention d'autorisation d'occupation temporaire d'un immeuble non bâti par délibération du 29 avril 1998.

Le montant annuel de la redevance d'occupation était de 950 F HT (actualisé suivant l'indice INSEE du coût de la construction)

Une nouvelle convention est proposée par *Réseau Ferré de France* portant autorisation d'occupation de la parcelle D 4858 lieudit *Rue de la Gare*, pour une superficie de 1.500 m².

Elle prend effet à compter du 1^{er} avril 2010, pour se terminer le 31 mars 2015.

Le montant annuel de la redevance est fixé à 288 €HT indexé, la Commune devra rembourser les IMPOTS et TAXES relatifs à cet emplacement, soit un montant forfaitaire de 30 € HT, également indexé.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec Réseau Ferré de France.

19/ Renouveaulement d'une convention d'occupation avec Réseau Ferré de France (passage sous le pont de l'Abbaye)

Par délibération du 30 mars 1979 une convention d'occupation avait été signée avec la SNCF pour le passage des écoliers entre l'Abbaye et le Collège de Marlioz, sur un terrain sis *Communal de Marlioz Sud* au pont de l'Abbaye. La redevance était indexée sur les *tarifs de marchandises en général* et était de 171 F HT au 1^{er} avril 1979.

Une nouvelle convention est proposée par *Réseau Ferré de France* portant autorisation d'occupation de la parcelle D 4769 (pour 243 m² environ).

Elle prend effet à compter du 1^{er} avril 2010, pour se terminer le 31 mars 2015.

Le montant annuel de la redevance est fixé à 110 € HT, indexé. La Commune devra rembourser les IMPOTS et TAXES relatifs à cet emplacement, soit un forfait fixé à 11 € HT (également indexé).

20/ Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) - ex. 2010

La Commune de Passy est éligible à la Dotation Globale d'Equipement de l'exercice 2010. Elle souhaite réaliser la construction de rampes et de toilettes pour personnes à mobilité réduite (Boulodrome / Place Tobé / Maison de l'Enfance).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant total des 3 opérations = **94 647,38 €HT**

ORGANISME	MONTANT EN €HT	POURCENTAGE
Programme d'Aménagement Concerté du Territoire	37 858,95	40 %
DGE	37 858,95	40 %
COMMUNE	18 929,48	20 %
TOTAL	94 647,38 €	100 %

Le conseil municipal adopte les opérations dont le montant total s'élève à 94 647,38 €H.T. ainsi que le plan de financement prévisionnel, et sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la DGE 2010.

21/ Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable

Dans le cadre de la protection des sources d'eau potable, la commune a prévu d'engager les travaux de mise en conformité des captages. Une partie de ces travaux est directement en lien avec les activités pastorales du territoire de Passy, et ont été inclus dans le Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc.

Ces travaux étant susceptibles de bénéficier d'aides, le conseil municipal approuve la sollicitation de l'aide financière de la Région Rhône Alpes. Une demande de subvention a également été adressée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour cette opération.

22/ Acquisitions foncières des périmètres immédiats des captages

Conformément à l'arrêté préfectoral d'utilité publique n°644/2005 en date du 05/12/2005, la commune est tenue d'acquérir les terrains nécessaires à la constitution des périmètres immédiats des captages du Clos et du Pontet situés sur la Commune de PASSY.

La Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie, suite à la mission qui lui a été confiée pour les acquisitions foncières des périmètres immédiats des captages, n'a pas trouvé de solutions amiables pour les propriétaires des parcelles ci-dessous référencées.

Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place de la procédure d'expropriation concernant les parcelles cadastrées F 435 et K 88 en vue de respecter l'arrêté préfectoral n°644-2005 en date du 05/12/2005 de Déclaration d'Utilité Publique ; et charge la Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie de lancer la procédure d'expropriation.

23/ Réitération de l'offre de concours pour le projet « aménagement d'un carrefour giratoire QUECHUA »

La 1^{ère} convention étant devenue caduque le 18 février 2010 ; le projet de travaux du site QUECHUA et la réalisation du giratoire s'avérant toujours opportun, les parties ont décidé de réitérer leur engagement dans une nouvelle convention d'offres de concours.

La notification des marchés de travaux aux entreprises par la Commune est assujettie à la réalisation de la clause suspensive suivante:

- condition que l'autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la CNAC le 16 juin 2009, à la société Décathlon, ne fasse pas l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat, empêchant alors la mise en œuvre des travaux du "site QUECHUA" autorisés par permis de construire.

La levée de la clause suspensive devra intervenir au plus tard le 31 mai 2010. A défaut de levée de la clause suspensive à cette date, les marchés publics de travaux ne pourront faire l'objet d'une notification aux entreprises, les parties se laissant tout de même la possibilité de se rencontrer à nouveau pour convenir d'une éventuelle prorogation de la convention.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la nouvelle convention.

24/ SITOM - modification des statuts

« Les communes de Chamonix Mont-Blanc, les Houches, Servoz et Vallorcine ont créé la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et lui ont transféré la compétence « collecte et traitement ». Consécutivement, la Communauté de Communes est substituée de plein droit aux communes qui en sont membres au sein du SITOM. Par ailleurs, le Syndicat de Communes devient un Syndicat Mixte. Les attributions du Syndicat et son périmètre ne sont pas modifiés.

Par ailleurs, le Comité Syndical souhaite modifier le nombre de sièges au sein de l'organe délibérant du SITOM. En application des dispositions de l'article L. 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce changement implique de procéder à une modification statutaire. »

Le conseil municipal approuve l'augmentation du nombre de sièges du Bureau du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères des Vallées du Mont-Blanc, de 6 à 9 membres, à compter du 15 mai 2010.

25/ Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées / modification

Approbation de la désignation de deux nouveaux membres à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

- Madame Martine PERROUD,

- Monsieur Jean-Pierre BENA,

et le remplacement de Monsieur Fabrice LACÔTE par Monsieur Christian BERGAMELLI, son successeur à la direction des Services Techniques.

COMMUNICATIONS - Décisions du Maire

10/10 Convention de location d'un garage à Fun Car

Mise à disposition d'un garage collectif, allée des Myosotis à Passy à l'association « Fun Car Club de Passy, représenté par son président Monsieur Jean-Pierre Perrin.

Loyer mensuel : 34,75 € pour l'année 2010.

Durée : 1 année, à effet au 1^{er} janvier 2010.

11/10 Assurance-indemnisation sinistre rond-point de l'étoile à Marlioz

Une déclaration de sinistre a été adressée à la SMACL concernant un sinistre survenu le 7 avril 2009 sur un candélabre et des barrières situés sur le rond point de l'Etoile à Marlioz.

Suite aux devis de réparation établis par la société Gramari et l'entreprise Mariaz Frères, la proposition d'indemnisation faite par la SMACL est acceptée pour un montant de 3 204,21 € TTC et 2 427,76 € TTC après obtention du recours.

12/10 Convention de location d'une habitation meublée

Mise à disposition d'une habitation meublée, chemin de la Ravoire, à Monsieur Melaine Lemoine et Mademoiselle Gwenola Le Peutrec.

Loyer mensuel : 863,66 €.

Durée : 1 année, avec effet au 6 février 2010.

14/10 Modification de la décision n° 98/09 - tarifs communaux 2010

Suite à l'ouverture de nouveaux équipements communaux et à une erreur matérielle, la décision apporte des modifications à l'article 1 de la décision du Maire n° 98/09 du 28 décembre 2009.

Au terme du conseil municipal, et comme convenu en début de séance, Monsieur le Maire de Passy donne la parole à Monsieur Alain Roger qui souhaite présenter un vœu concernant la réorganisation en cours des collectivités locales, l'avenir des départements et des régions, et l'intercommunalité.

Après lecture du vœu, le débat s'installe entre les conseillers, notamment sur le principe de conserver l'intégralité du texte présenté, en particulier son introduction. Le consensus n'est pas trouvé sur ce point. Le vœu est soumis au vote dans sa version initiale.

« Face à une succession de réformes précipitées qui vont aggraver la situation financière des familles et mettre à mal les services publics de proximité en limitant les moyens d'actions des collectivités, le conseil municipal de Passy :

- Affirme son attachement à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;*
- Formule le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;*
- Exprime son inquiétude face à la réforme de la taxe professionnelle, remplacée par des impôts moins dynamiques, largement à la charge des ménages, et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;*
- Souhaite que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes ;*
- Appelle le Gouvernement et les Parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales, à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie ».*